

Procès verbal

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian COYON.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe AUTIN

Présents : Monsieur Philippe AUTIN, Monsieur Gabriel CLANCHE, Madame Catherine COLLOT, Monsieur Christian COYON, Monsieur Jean-Michel CURATE, Monsieur Quentin DELACHAPELLE, Madame Sandrine FOURNAND, Madame Adeline GUILLARD, Monsieur Nicolas HUICI, Monsieur Benjamin HOLVOET, Monsieur Jean-Claude HUMBERT, Monsieur Philippe HUSSENET, Monsieur Frédéric JACQUOT, Monsieur Nicolas LAMBERT, Monsieur Christian LEMERY, Monsieur Maurice LOCARDEL, Monsieur William MARECHAL, Monsieur Dominique OBELLIANNE, Monsieur Jean NOTAT, Monsieur Sylvain PIETREMENT, Monsieur Urbain SOUDANT

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Jean Pierre ADAM, Monsieur Gérald APPERT, Monsieur Rémi AUBRY, Monsieur Dominique CAPELLI, Monsieur Benoît CAQUOT, Monsieur Hervé CHEVALLIER, Monsieur Alain DEKETELE, Monsieur Jean-Claude DOYEN, Monsieur Christian DUHAL, Monsieur Michel FOSSE, Monsieur Mathieu GILOOTS, Madame Odile HUVET, Monsieur Sebastien JADOUL, Monsieur Vincent LAMBERT, Monsieur Christophe LANG, Monsieur Francis LELONG, Monsieur Louis LEMAIRE, Monsieur Vincent LOMBART, Monsieur Michel LONCHAMP, Madame Nathalie COYARD, Monsieur Daniel MLAKAR, Monsieur Gilles OUDINET, Monsieur Jérôme PARIS, Madame Aurore PECHEUX, Monsieur Serge POIRIE, Monsieur Thierry RAMAND, Monsieur Geoffrey SEIGNIER, Monsieur Malik ALBEAUX, Monsieur Christian WEISS

Ordre du jour :

1/ Bilan SMAVAS 2025

Présentation des travaux 2025

Point sur les études et communication

2/ Délibération sur le nouveau CTEC Aisne Amont 2026-2030

3/ Prévisionnel SMAVAS 2026 (études et travaux) :

* Proposition de lancement d'une étude relative au projet de reméandrage de la DORMOISE sur 2700 m en aval de Cernay en Dormois et de RCE de la DORMOISE

* Délibération travaux d'entretien de l'Aisne 2026 de Verrière à la Neuville au Pont (19km)

* Autres travaux et études programmés

4/ Délibération pour contrat poste permanent nouvelle secrétaire

5/ Délibération pour décision modificative

6/ Information obligation à l'adhésion au contrat collectif de complémentaire santé (proposé par le CDG).

7/ Pot de départ Patricia

8/ Questions diverses

Délibérations du conseil :

Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel (N° DE_025_2025)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

- que compte tenu de la création de l'emploi d'adjoint administratif contractuel, il est nécessaire, de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 12/35ième.
- que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 15/12/2025. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 12/35ième

Délibération : adoptée

Programme d'entretien de l'Aisne 2026 (N° DE_028_2025)

Le président présente au Comité syndical le projet établi par le technicien concernant le programme d'entretien 2026. Il précise que les travaux suivants seront entrepris :

Secteur d'intervention :

- 19km : l'Aisne de Verrières à La Neuville au Pont

Il indique que le coût prévisionnel des travaux s'élève :

- à 50 160€ TTC auquel s'ajoute 6000€ TTC d'assistance technique SYDEAR, soit 56 160€ TTC

Plan de financement :

SMAVAS (70%) = 39 312€ TTC

CD51 (30%) = 16848€ TTC

Le comité Syndical après cet exposé :

- **Approuve l'avant projet sommaire établi par le technicien ;**
- **Désigne le SYDEAR en qualité d'assistance technique ;**
- **Charge le Président de solliciter une aide auprès des différents partenaires financiers possibles ;**
- **délègue aux membres du bureau, le pouvoir d'instruire les dossiers techniques et d'entériner les choix de la commission d'appel d'offre concernant ce projet ;**
- **donne pouvoirs au Président pour lancer une procédure de consultation d'entreprises par MARCHE DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE ;**
- **Autorise le Président à signer les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.**

Délibération : adoptée

DM 2025 (N° DE_027_2025)

Il apparaîtrait un manque de 3613.17€ au chapitre 012 pour effectuer le paiement des charges de décembre 2025.

Par DM les membres du bureau votent la DM suivante :

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 ARTICLE 615232: - 3613.17€

CHAPITRE 012 ARTICLE 64: 3613.17€

Délibération : adoptée

Contrat adjoint administratif SMAVAS (N° DE_026_2025)

Un nouvel agent a été recruté sur le poste d'adjoint administratif à hauteur de 10/35ème hebdomadaire, suite au départ de Mme Chavrelle. Un cdd d'une durée de 3 mois avait été rédigé valant période d'essai.

Le Président propose, au vu du travail effectué, un contrat à durée déterminé à compter du 1er janvier 2026. Traitement mensuel équivalant au grade d'adjoint administratif, échelon 1, IB367 IM366 pour une durée hebdomadaire à 10/35ème.

Après délibération le comité syndical décide à l'unanimité :

- un contrat de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1er janvier 2026
- la durée hebdomadaire de travail fixée à 10/35ème
- un traitement indiciaire en référence au grade d'adjoint administratif, Echelon 1
- le régime indemnitaire y afférent à savoir le RIFSEEP
- donne tous pouvoirs au Président pour rédaction et signature administrative et financière relatif à ce recrutement.

Délibération : adoptée

Validation du CT Aisne Amont 2026-2030 et du programme d'actions CT du SMAVAS (N° DE_029_2025)

Le 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, couvrant la période 2025-2030, répond aux orientations nationales adressées par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires aux présidents des comités de bassin et constitue un des principaux leviers de mise en œuvre de la planification écologique, en particulier le Plan Eau. Dans le cadre de ce 12e programme la politique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie se décline par la mise en œuvre de contrats de territoire. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la sobriété en eau, la préservation de la ressource en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat de territoire.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat de territoire et identifiées comme prioritaires et à informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions. De son côté l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des signataires sont respectés. Les aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Le présent Contrat de Territoire Aisne Amont, élaboré pour la période 2026-2030, définit, sur le territoire de l'unité hydrographique Aisne Amont en Meuse et Marne, les actions prioritaires à mettre en place pour répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- Enjeu 2 : Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement et développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement ;
- Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- Enjeu 4 : Communication et actions de sensibilisation

Le CT Aisne Amont 2026-2030 comporte 5 maîtres d'ouvrage signataires, à savoir, le SMAVAS, le SM3A, l'Entente Oise Aisne, le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

Concernant le SMAVAS, le programme d'actions CT Aisne Amont 2026-2030 est le suivant :

• Travaux de Rétablissement de la Continuité Ecologique de la Tourbe :

- 10 ouvrages concernés pour rétablissement de la continuité écologique sur 100 % du linéaire de la Tourbe.
- Travaux programmés pour 2026-2027.

• Etude Reméandrage de la Biesme sur 6 km entre les Petites Islettes et Lachalade :

- Etude projet reméandrage jusque phase AVP, programmée en 2026-2027.
- Après AVP, présentation aux propriétaires et élus concernés. Une suite sera donnée au projet (procédure d'aménagement foncier puis fin étude et réalisation du projet) uniquement si accords préalables propriétaires et élus à l'issue de l'étude de reméandrage.

- Etude et Travaux de Rétablissement de la Continuité Ecologique de la Dormoise, du Sougniat et de l'Ante :
 - 3 ouvrages concernés pour la Dormoise pour RCE 100 % linéaire Dormoise.
 - 1 ouvrage concerné pour le Sougniat pour RCE sur 100 % de son linéaire.
 - 2 ouvrages concernés pour l'Ante pour RCE jusque l'étang de Givry.
 - Etude programmée pour 2027-2029 et Travaux programmés pour 2029-2030.
- Organisation de journées techniques à destination des élus et animateurs GEMAPI 55 et 51 :
Présentation des travaux de restauration de milieux aquatiques réalisés par le SMAVAS et le SM3A.
 - Actions sensibilisation en Co-maîtrise d'ouvrage SMAVAS / SM3A

ACTIONS "CT Aisne Amont" SMAVAS 2026-2030 (5 années)	Montant estimatif actions "CT Aisne Amont" 2026-2030 (en € TTC)	Plan de financement projeté		
		Taux AESN	Reste à charge SMAVAS	
			Taux	Montant (en € TTC)
Travaux RCE Tourbe (10 ouvrages) + phase travaux MOe	780 000 €	90%	10%	78 000 €
Etude et Travaux RCE Dormoise, Sougniat et Ante (6 ouvrages)	920 000 €	90%	10%	92 000 €
Etude Reméandrage Biesme sur 6 km jusque phase AVP	200 000 €	90%	10%	20 000 €
Organisation de Journées techniques à destination élus et animateurs GEMAPI 55 et 51 : Présentation de travaux SMAVAS / SM3A	20 000 €	80%	10% (10 % SM3A)	2 000 €
Animation rivières et zones humides (poste du technicien de rivière du SMAVAS : salaire chargé 2026-2030 avec forfait de fonctionnement)	366 500 €	80%	20%	73 300 €
Coût total HT	2 286 500 €			265 300 €

Le montant total estimatif des actions CT Aisne Amont 2026-2030 du SMAVAS (études, travaux, sensibilisation et du poste animation rivière/ZH) s'élève à 2 286 500 € TTC.

A la suite de cet exposé, et après avoir délibéré, le Comité syndical :

- **APPROUVE** le projet de CT Aisne Amont 2026-2030, les actions SMAVAS programmées et les prévisions budgétaires, tels que présentés dans le contrat cadre ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous les documents et conventions en découlant ; et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour son exécution ;
- **AUTORISE** le Président à apporter les modifications au contrat qui seraient demandées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sans aucune modification de l'approche financière.

Délibération : adoptée

Accord-cadre à bons de commande sur 3 ans (renouvelable 1 fois) opérations ponctuelles urgentes d'entretien 2026-2028 (N° DE_030_2025)

Le Président informe au comité syndical de la nécessité de lancer un accord-cadre à bons de commande sur 3 ans pour traiter les opérations urgentes (enlèvement d'embâcles et abattages sur secteurs à enjeux humains urgents (ouvrages d'art, traversées de village, parcours canoë, événement climatique exceptionnel, ...) du territoire du SMAVAS., pour la période 2026-2028 ; puisque le dernier accord-cadre arrive est arrivé à échéance fin 2025. Le nouvel accord-cadre à bons de commande sera renouvelable une fois (soit pour la période 2029-2031.

Il explique que des entreprises locales spécialisées seront sollicitées dans cet accord-cadre pour pouvoir intervenir rapidement sur ces opérations ponctuelles urgentes.

→ **Montant estimatif travaux « Opérations ponctuelles urgentes » :**

- 10 000 € TTC / an sur 3 ans, soit 30 000 € TTC pour 3 ans (*marché à bons de commande renouvelable 1 fois pour période 2029-2031*)

→ **Plan de financement annuel « Opérations ponctuelles urgentes » :**

- SMAVAS (70 %) = 7 000 €
- CD51 (30 %) = 3 000 €

A la suite de cet exposé, et après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'accord-cadre à bons de commande sur 3 ans (renouvelable une fois) pour les opérations ponctuelles urgentes d'entretien 2028-2030 ;
- **APPROUVE** la prévision budgétaire et le plan de financement de cet accord-cadre à bons de commande ;
- **Donne tous pouvoirs** aux membres du bureau pour le choix de l'entreprise ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tous les documents administratifs et financiers pour cet accord-cadre ; et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour son exécution.

Délibération : adoptée

Monsieur Christian COYON
Président de séance

Monsieur Philippe AUTIN
Secrétaire de séance